

MORT DE LUCIE Pas d'internement à vie pour l'assassin **PAGE 19**

275
ans

L'EXPRESS

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL, FONDÉ LE 2 OCTOBRE 1738

VENDREDI 6 DÉCEMBRE 2013 | www.arcinfo.ch | N° 282 | CHF 2.50 | J.A. - 2002 NEUCHÂTEL

CONCOURS
DE L'AVENT

**1 centrale
vapeur
à gagner**

PAGE 24



Valentin
"Les vins de caractère"

Domaine Nicolas Ruedin
Troub 4 | CH-2088 Cressier
T +41 (0)32 757 11 51
F +41 (0)32 757 26 05
www.ruedinvins.ch

La réforme de l'école secondaire tiendra compte des critiques

CANTON DE NEUCHÂTEL La réforme de l'école secondaire déploiera ses premiers effets dès la rentrée d'août 2014. Les trois sections actuelles seront supprimées à partir de 2015.

CONSULTATION Le Département de l'éducation a mené une consultation auprès des acteurs concernés: cette réforme est globalement bien acceptée, mais des critiques persistent.

PROJET FINAL Ces critiques – les moyens financiers par exemple – sont prises en compte dans l'élaboration du projet final, indique la conseillère d'Etat Monika Maire-Hefti. **PAGE 3**

ÉCOLE NEUCHÂTELOISE Monika Maire-Hefti parle de la réforme des filières.

«Nous allons tenir compte des remarques des enseignants»

PASCAL HOFER

Le Grand Conseil doit encore donner son feu vert. Mais on peut l'annoncer: les sections préprofessionnelle, moderne et maturité, et maturité, plus de cinquante ans après leur naissance – soit douze générations d'écoliers – vont passer de vie à trépas. La grande réforme de l'école secondaire neuchâteloise commencera à entrer en vigueur à partir de la rentrée d'août 2014. La mise en place de deux niveaux différents dans les branches principales débutera, elle, en 2015 (lire ci-contre).

Dans quelles conditions? Les enseignants s'interrogent, ce qui est bien légitime au vu de l'ampleur de la réforme. A titre individuel, ou via les syndicats, ils ont eu l'occasion de faire part de leurs questions, remarques ou critiques dans le cadre d'une consultation menée par le Département de l'éducation auprès de tous les acteurs concernés. Résultat: «Cette consultation montre que cette réforme répond à un souhait et qu'elle est globalement bien acceptée», indique la conseillère d'Etat Monika Maire-Hefti, en charge de l'Éducation. Avant d'ajouter: «Nous allons tenir compte des remarques qui ont été émises. Sinon, il n'y aurait pas eu besoin de mener cette consultation...»

Quels appuis individuels?

Jusqu'à présent, deux grands groupes de critiques ont été adressés par les enseignants (ou du moins une partie d'entre eux), ainsi que par la commission du Grand Conseil qui avait planché sur un premier rapport du gouvernement. La première porte sur les moyens

financiers que demande la mise en place de la réforme. La seconde a trait aux élèves qui auront besoin d'un appui individuel, élèves dont le nombre va augmenter (et avec eux leurs besoins), prédisent certains enseignants.

Demi-période de décharge

Pour ce qui est des moyens financiers, le Conseil d'Etat, dans la première version du projet, tablait sur une opération blanche: l'entrée en vigueur de la réforme ne devait pas entraîner des dépenses supplémentaires par rapport à la situation actuelle. Tel ne sera pas le cas: le Département de l'éducation souhaite accorder une demi-période de décharge, durant trois ans, à l'ensemble des enseignants actifs dans les branches avec niveaux (cette proposition doit encore être validée par le Conseil d'Etat). Il en coûterait plus de deux millions de francs au total, d'ici 2018, répartis entre le canton et les communes.

Davantage hétérogène

Moyens financiers toujours, mais aussi «préparation» des enseignants aux changements à venir: «Les cours de formation continue seront à la fois ciblés et intensifiés de manière à apporter aux enseignants les nouvelles compétences dont ils auront besoin», annonce Jean-Claude Marguet, chef du Service cantonal de l'enseignement obligatoire. Autant de cours qui auront aussi un coût. Il donne l'exemple des «outils nécessaires pour travailler avec des classes plus hétérogènes qu'aujourd'hui».

André Allisson, adjoint au chef de service, fait le com-



La réforme déploiera ses premiers effets à partir de la rentrée d'août 2014. KEYSTONE

mentaire suivant: «Il faut dire les choses comme elles sont: pour bon nombre d'enseignants, le métier va changer.» Michael Stauffacher, chef du projet «renovation des filières», précise: «Le statut du maître de classe changera également, et la collaboration au sein des équipes enseignantes sera renforcée.» Il ajoute: «Nous n'avons pas encore de réponse à toutes les questions qui nous sont posées. Des groupes de travail, qui comptent des enseignants, continuent de plancher sur les conséquences pédagogiques et pratiques de la réforme. Mais nous sommes sur la bonne voie, car un immense travail en amont est réalisé.»

Monika Maire-Hefti conclut: «Le Département de l'éducation souhaite donner aux enseignants le maximum de moyens leur permettant de bien faire leur travail. La consultation a été menée dans ce but: trouver des solutions qui soient acceptables par tous, ce qui signifie qu'il s'agit aussi de tenir compte des ressources financières de l'Etat.»

OBJECTIFS MULTIPLES

Si les modalités font encore débat, la réforme des filières n'est fondamentalement combattue par personne. Elle a pour objectif premier de mieux tenir compte des compétences individuelles de chaque élève: branche par branche, certains élèves de préprof ne sont-ils pas meilleurs que des élèves de matu?

Cette réforme vise aussi à diminuer le nombre de redoublements et à améliorer la motivation des élèves, dont le «profil» sera plus individualisé. L'expérience valaisanne montre que cette plus grande motivation doit elle-même déboucher sur une diminution du nombre de... punitions.

Les «profils individualisés» permettront de mieux orienter les élèves tant durant les années d'école secondaire (cycle 3) que pour les formations qui suivent l'école obligatoire.

Enfin, la suppression des sections devrait déboucher sur une plus grande cohésion sociale, puisque les élèves seront tous ensemble.

FINI LES SECTIONS, PLACE AUX NIVEAUX

1 ET 2 La réforme des filières prévoit d'abandonner les sections préprofessionnelle, moderne et maturité, et de les remplacer par un système à deux niveaux pour les branches principales. Dans chacune de ces branches, le niveau 1 regroupera les «moins bons» élèves, le niveau 2 les «meilleurs». Ce modèle s'inspire de ce qui existe déjà dans d'autres cantons, en Valais en particulier.

9 À 11 Les branches à niveaux seront les suivantes: le français et les mathématiques de la 9e à la 11e année, ainsi que l'allemand, l'anglais et les sciences de la nature en 10e et 11e années. Le nouveau système permettra de passer du niveau 1 au niveau 2 – ou inversement – en cours d'année, soit au terme du premier semestre.

2014 L'entrée en vigueur de cette réforme est prévue en 2014 pour la 8e année, 2015 pour la 9e, 2016 pour la 10e, 2017 pour la 11e. A partir de la rentrée d'août 2014, l'actuelle année d'orientation – dite «OR», 8e année – sera donc supprimée, de même que les classes de transition, qui accueillent aujourd'hui les élèves les plus en difficulté en 7e année: ces élèves seront intégrés dans celles de 8e année, «avec du soutien supplémentaire», annonce le Département de l'éducation.

8 Les épreuves cantonales de 8e année seront maintenues, mais elles joueront un rôle beaucoup moins décisif qu'actuellement. D'une manière plus générale, les conditions d'admission en 9e année, au vu des branches à niveaux, seront entièrement revues, avec renforcement de l'importance des notes obtenues en cours d'année.

1962 En novembre 2012, en acceptant un premier rapport du Conseil d'Etat, le Grand Conseil a donné son accord de principe à cette réforme. Le parlement cantonal donnera (ou pas) le feu vert définitif au printemps prochain. Les grands principes du système actuel datent de 1962.



«La consultation montre que cette réforme est globalement bien acceptée.»

MONIKA MAIRE-HEFTI CHEFFE DU DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION ET DE LA FAMILLE